



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-17
DU JEUDI 13 MARS 2025**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Office de Tourisme Centre Tarn - Tarifs 2025-2

Vu la Décision du Bureau par Délégation n° 2025-10 en date du 23 janvier 2025 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2025,

Monsieur le Président propose de compléter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2025 :

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2025	Facturation
Tourisme	MOUTARDE ARIFADOLES	5,00 €	Unitaire
	MOUTARDE AU MIEL ARIFADOLES	5,50 €	
	HUILE DE CAMELINE	5,40 €	

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2025 de l'Office de Tourisme Centre Tarn proposés.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**